

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le ONZE JUILLET à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes d'ESCLAINVILLERS sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, BLIN Marie-Annick

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DOVERGNE Alain de M. DESROUSSEAUX Éric, M. CARON Hubert de M. BEAUMONT Joël, Mme BERTOUX Julia de M. JUBERT Patrick, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, COLOMBEL Aurélie, PIOT Nicole, MESMIN Véronique, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, DEMORSY Roselyne

Messieurs BLIN Nicolas, DESROUSSEAUX Éric, DELANAUD Stéphane, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, HECTOR Nicolas, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

Nombre de membres

du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 37

- dont suppléé :

Membres représentés : 5

Votants : 42

Date de la convocation

5 juillet 2024

Secrétaire de séance :

Anne Marie PREVOST

**OBJET : Avis de publicité suite à une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation du domaine privé de la CCALN – Centrale solaire à Jumel et Centrale solaire Parking ZAC du Val de Noye à Ailly sur Noye**

### Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, Vice-Président Développement Economique – Tourisme – ESS

La Communauté de communes Avre Luce Noye a reçu une manifestation d'intérêt spontanée par la société Soledra, entreprise du groupe local Lhotellier, en vue de l'occupation de fonciers sur la zone d'activités du Val de Noye à Ailly-sur-Noye pour l'installation et le développement d'ombrières photovoltaïques et sur la commune de Jumel pour le développement, l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque. L'ensemble des parcelles appartient à la Communauté de communes Avre Luce Noye.

La première parcelle concernée sur la zone d'activités du Val de Noye à Ailly-sur-Noye est la parcelle ZV 83 pour une superficie d'environ 6472 m<sup>2</sup> (cf Annexe1), classée en zone UE, à vocation à accueillir des activités économiques, secondaires et tertiaires ; il s'agit actuellement d'un parking utilisé par les salariés des sociétés Tubesca et la Poste. La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) précise que pour les parkings de plus de 1500 m<sup>2</sup>, le dispositif d'ombrage doit être réalisé par ombrières avec panneaux solaires avec l'obligation de couvrir au minimum 50% de la surface.

Les deux autres parcelles concernées sont situées sur la commune de Jumel. Il s'agit des parcelles X312 pour une superficie de 6441 m<sup>2</sup> et X270 pour une superficie de 3978 m<sup>2</sup> soit une superficie de 10 419 m<sup>2</sup> (cf Annexe2). Elles sont classées en zonage US au Plan Local d'Urbanisme « à vocation à accueillir des activités sportives et de loisirs », destination « équipements d'intérêt collectif et services publics ».

L'implantation d'ombrières photovoltaïques sur la zone d'activités du Val de Noye et d'une centrale solaire à Jumièges permettront de valoriser ces fonciers, d'accroître l'attractivité du territoire, d'augmenter la production d'énergie renouvelable et, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de développer l'auto-consommation.

Cette procédure de publicité et de sélection préalable vise à porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et d'assurer une sélection présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence. La durée de l'avis de publicité est d'un mois (diffusion site internet de la CCALN et Picardie La Gazette).

Les tiers souhaitant se manifester devront adresser leurs dossiers de candidature au Président de la CCALN. La CCALN procédera à la sélection selon les critères suivants : capacités et références du candidat, critères techniques, critères économiques et critères territoriaux.

A la suite de la procédure de sélection, la CCALN mettra les fonciers à disposition du lauréat moyennant le paiement d'une redevance annuelle. En amont, le candidat devra réaliser les études de faisabilité et obtenir les autorisations administratives nécessaires pour la réalisation des projets.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- Délègue et autorise le Président et le Vice-Président Développement économique – Tourisme – ESS à rédiger et diffuser l'avis de publicité et le règlement correspondant,
- Acte une diffusion de cet Avis de Publicité en septembre 2024,
- Autorise le Président et le Vice-Président à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 11 juillet 2024  
à ESCLAINVILLERS,**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 15/07/24

Affiché le 16/07/2024

**Le Président,**

**Alain DOVERGNE**



Annexe 1 : parking ZA du Val de Noye, Ailly-sur-Noye : parcelle ZV 83, 6472 m<sup>2</sup>



Annexe 2 : foncier Jumel (Au chemin du pré), parcelles X 312 et X 270

